

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 12 Décembre 2019

L' an 2019 et le 12 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire.

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, POTH Michelle, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, LAIR Christophe, RASQUIN Fabrice – Mr DE ANGELIS à partir de 20h30.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : DARDENNE Nicole à M. BRAIBANT Jean Louis, FIORITO Marisa à Mme PROFILI Maria Lina, FLODROPS Ingrid à Mme GUMEZ Sandrine

**Excusé(s)** : Mme ZAIDI Tassadit, MM : DE ANGELIS Mario (jusque 20h30), LAURENT Fabrice, MASSON Jean-Yves

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 29/11/2019

**Date d'affichage** : 29/11/2019

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 16/12/2019

et publication ou notification  
du : 17/12/2019

**A été nommé (e) secrétaire** : Mme HELLEBOUT Ludivine

### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Tarifs communaux applicables au 01/01/2020
- 3°) Convention financière et demande d'avance sur subvention du Centre Social Le Lien

- 4°) Demande d'avance sur subvention du CAS du personnel Communal
- 5°) Protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement vers la Communauté de Communes
- 6°) Convention de mise à disposition d'un agent à la régie intercommunale d'alimentation en eau potable
- 7°) Questions diverses
- 8°) Informations du Maire

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Virement de crédits budget Locations immeubles TVA  
Ouverture et virements de crédits  
Ouverture et virement de crédit budget annexe de l'eau  
Versement du budget commune au budget de l'eau  
Avenant n°1 au marché lot 1 démolition gros oeuvre extension du cabinet médical avec l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS  
Avenant n°2 marché lot 1 démolition gros oeuvre extension du cabinet médical avec l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS  
Créance éteinte  
Tarifs communaux applicables au 01/01/2020  
Convention financière et avance sur subvention ADV Le Lien Centre Social  
CAS du personnel communal avance sur subvention 2020  
Subvention au CAS du personnel communal  
Protocole relatif au transfert de compétences eau et assainissement vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse  
Convention de mise à disposition d'un agent à la régie communale d'alimentation en eau potable et assainissement  
Implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mme HELLEBOUT Ludivine est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la précédente réunion du 25/11/2019 est approuvé à l'unanimité. Mr Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : Implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique. La proposition est acceptée à l'unanimité et ce point est ajouté à l'ordre du jour.

réf : **2019-119 Virement de crédits budget Locations immeubles TVA**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de virer les crédits suivants :

## **Budget annexe locations immeubles TVA**

### **Dépense**

63512	taxe foncière	900.00 €
615221	entretien réparation	-900.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-120 Ouverture et virements de crédits**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'ouvrir et virer les crédits suivants :

### **Budget principal commune**

Section d'investissement

Dépenses

2131	bâtiment mairie	1 500.00 €
2158	autres installations	3 000.00 €
020	dépenses imprévues	- 4 500.00 €

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses

60611	eau	- 3 000.00 €
60623	alimentation	6 000.00 €
60633	fournitures voirie	2 000.00 €
60636	vêtement	- 1 000.00 €
611	contrat prestations services	8 000.00 €
6135	location	- 9 200.00 €
615231	entretien voirie	- 2 000.00 €
6156	maintenance	1 000.00 €
6232	fêtes	2 000.00 €
6262	frais télécom	2 000.00 €
6288	autres services	- 6 000.00 €
6411	rémunération titulaire	5 000.00 €
64162	emploi avenir	100.00 €
64168	emploi insertion	- 5 000.00 €
65372	cotisation fonds financement	100.00 €
657364	verst au SPIC	25 000.00 €

Recettes

6419	rembt sur salaire	25 000.00 €
------	-------------------	-------------

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-121 ouverture et virement de crédit budget annexe de l'eau**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'ouvrir et virer les crédits suivants :

**Budget annexe service de l'eau :**

**Section de fonctionnement**

dépenses

6061	fournitures	- 2 600.00 €
6063	compteurs	- 1 000.00 €
61521	entretien bâtiment	- 2 000.00 €
61523	entretien réseaux	33 700.00 €
6542	créances éteintes	1 000.00 €
701249	redevance pollution	- 4 100.00 €

Recettes

74	subvention d'exploitation	25 000.00 €
----	---------------------------	-------------

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-122 Versement du budget commune au budget de l'eau**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une somme de 25 000 € du budget principal de la commune (compte 657364) au budget annexe de l'eau (compte 74).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-123 Avenant n°1 au marché lot 1 démolition gros oeuvre extension du cabinet médical avec l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS**

Marché initial lot 1 démolition gros oeuvre : 110 000 €HT

Proposition d'avenant : 7 469.37 € HT soit 6.79 % pour reprise en sous oeuvre de l'existant

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10/09/2019 attribuant le marché lot 1 démolition gros oeuvre à l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS pour un montant de 110 000 €HT,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter l'avenant n°1 sur le lot 1 démolition gros œuvre de l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS de 7 469.37 €HT soit 8 963.24 €TTC et autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-124 Avenant n°2 marché lot 1 démolition gros oeuvre extension du cabinet médical avec l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS**

Marché initial lot 1 démolition gros oeuvre : 110 000 €HT

Proposition d'avenant : 1 970.00 € HT soit 1.79 % pour pose de gravillonnage sur le sol du sous bassement.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10/09/2019 attribuant le marché lot 1 démolition gros oeuvre à l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS pour un montant de 110 000 €HT,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter l'avenant n°2 sur le lot 1 démolition gros oeuvre de l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS de 1 970.00 €HT soit 2 364.00 €TTC et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr HUSSON demande que le maître d'œuvre donne des explications. Ce sera fait.*

réf : **2019-125 Créance éteinte**

Le Conseil Municipal,

Considérant une décision de justice pour l'effacement de dettes sur le budget de l'eau

Vu la demande de Mr Le Trésorier de Givet,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** l'effacement d'une dette sur le budget de l'eau de 987.95 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-126 Tarifs communaux applicables au 01/01/2020**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs suivants applicables au 01/01/2020 :

Voir annexe

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-127 Convention financière et avance sur subvention ADV Le Lien  
Centre Social**  
Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention financière à signer avec le Centre Social pour l'année 2020,  
Vu la demande d'avance pour l'année 2020,  
Après délibération et vote à la majorité par 14 voix pour et 1 voix contre (Mr LAIR),

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention financière pour l'année 2020 avec le Centre Social Le Lien et de verser une avance sur subvention 2020 de 30 000 € au Centre Social Le Lien.

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 0)

**réf : 2019-128 CAS du personnel communal avance sur subvention 2020**  
Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'avance pour l'année 2020,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une avance sur subvention 2020 de 3 000 € au CAS du Personnel Communal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-129 Subvention au CAS du personnel communal**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de 86 € au CAS du Personnel Communal pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-130 Protocole relatif au transfert de compétences eau et assainissement vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse**  
Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),  
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes (dite « loi Ferrand »),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,  
Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu la prise en charge, à titre obligatoire, des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif et non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 2224-11 du CGCT, les services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif et non collectif sont des services publics à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération n° 2019-06-127, du 11 juin 2019, du Conseil de Communauté Ardenne Rives de Meuse, approuvant, d'une part, le principe du transfert des compétences eau et assainissement et, d'autre part, prenant acte de la présentation des modèles de protocoles avec les communes,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire sur le protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement de la commune vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,  
Vu le protocole définissant le cadre et les modalités financières du transfert,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le principe du transfert des excédents prévus au protocole et le protocole annexé et d'autoriser Le Maire à signer le protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement de la commune vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-131 Convention de mise à disposition d'un agent à la régie communale d'alimentation en eau potable et assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire sur le projet de convention de mise à disposition d'un agent communal à la régie intercommunale d'eau et d'assainissement,

Vu la convention de mise à disposition de personnel,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition d'un agent à 17h30/35<sup>ème</sup> à la régie intercommunale de l'eau et 17h30/35<sup>ème</sup> à la régie intercommunale de l'assainissement à compter du 01.01.2020 pendant 1 an renouvelable.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

*Il est précisé à Mr HUSSON qu'il y a un préavis de 2 mois sur l'arrêté de mise à disposition pour les deux parties. Mr DEVRESSE précise qu'il y a eu négociation avec l'agent qui s'est engagé en contrepartie à être mis à disposition.*

*La communauté a besoin de 5.5 équivalents temps plein pour démarrer et privilégie*

*les mutations ou mise à disposition.*

**réf : 2019-132 Implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique**

Mr DE ANGELIS entre dans la salle et prend part au vote à 20h30.

Le Conseil Municipal,

Vu les emplacements proposés pour l'implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique par l'entreprise LOSANGE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser l'entreprise LOSANGE à implanter un sous répartiteur optique pour le déploiement de la fibre optique rue pasteur et un sous répartiteur optique pour le déploiement de la fibre optique place de la gare.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

NEANT

**Complément de compte-rendu:**

Monsieur Le Maire informe que 9 maisons sur 17 ont été vendues à la montagne des vignes.

*Mr LAIR signale une lampe éteinte à la MPT ce qui rend dangereuse la descente des escaliers.*

*Il est précisé que les illuminations de Noël sont disposées à chaque entrée de quartier.*

*Mr RASQUIN informe que le sapeur pompier a obtenu le permis de conduire poids lourd.*

*Mr LAIR demande où en est la vente des terrains du lotissement. Le dossier d'arpentage est en cours de validation et dès son retour il y aura un conseil municipal pour acter les ventes.*

*Mme PROFILI demande si la personne en contrat aidé à la bibliothèque sera remplacée. Mr Le Maire doit la voir pour prendre des nouvelles et savoir si cela se prolongera en janvier.*

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20h50.

En mairie, le 17/12/2019

La secrétaire de séance

HELLEBOUT Ludivine





**Tarifs communaux 2020**

DENOMINATION	DETAIL	votés 2020		
<b>SALLES*</b>	<b>Personnes de Vireux-Molhain</b>			
* Les Associations Viroquoises bénéficieront des salles gratuitement sans caution à raison de une fois par an	Salle équipée	Salle Basse Salle MPT Salle de Molhain	250,00 € 250,00 € 110,00 €	
	Café ou vin d'honneur	Salle MPT Salle Basse Salle de Molhain	153,00 € 153,00 € 70,00 €	
	Sans Vaisselle	Salle MPT Salle Basse Salle de Molhain	100,00 € 100,00 € 60,00 €	
	Salle haute	Salle dessous MPT	50,00 €	
	<b>Salle de repli</b>		157,00 €	
	Salle de repli journée		106,00 €	
	Salle de repli 1/2 journée		54,00 €	
	Salle de repli à l'heure		15,00 €	
	<b>Personnes exterieures à Vireux-Molhain</b>			
	salle cabinet médical		56€/1/2j	
	salle cabinet médical		112 €/jour	
	* Les Associations Viroquoises bénéficieront des salles gratuitement sans caution à raison de une fois par an	Salle équipée	Salle Basse Salle MPT Salle de Molhain	330,00 € 330,00 € 170,00 €
		Café ou vin d'honneur	Salle MPT Salle Basse Salle de Molhain	204,00 € 204,00 € 100,00 €
		Sans Vaisselle	Salle MPT Salle Basse Salle de Molhain	156,00 € 156,00 € 73,00 €
		Salle haute	Salle dessous MPT	63,00 €
Salle de repli			207,00 €	
Salle de repli journée			156,00 €	
Salle de repli 1/2 journée			80,00 €	
Salle de repli à l'heure			20,00 €	
<b>Cautions personnes extérieures et habitants de vireux-molhain</b>				
		Salle de Molhain	200,00 €	
		Salle Basse MPT	100,00 €	
		Salle Basse	750,00 €	
		Salle haute	500,00 €	
		Salle MPT	750,00 €	
		Salle de repli	750,00 €	
	caution pour prêt d'un vidéo projecteur dans une salle communale	300,00 €		
<b>DROITS DE PLACE</b>	Jusqu'à 7 mètres	6,35 €		
	Par mètre supplémentaire	1,25 €		
	Camion outillage et exp. Voit.	75,00 €		
	Petits cirques	25,00 €		
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	inscription carte annuelle plus de 18 ans	5,00 €		
	moins de 18 ans et collectivités	gratuit		
	personne de passage caution par document emprunté	15,00 €		
	vente de lot de livres	1,00 €		
	vente de lots de livres	2,00 €		
	vente de lot de livres	5,00 €		
	10% sur la vente des livres durant la bourse aux livres			
	animation	2,00 €		
	une page d'impression salle informatique et bibliothèque	0,20 €		
<b>AIRE DE CAMPING CARS</b>	stationnement 24h et remplissage compris	10,00 €		
	taxe de séjour par véhicule et par jour reversée à la communauté de communes	0,55 €		
<b>CONCESSION COLUMBARIUM</b>	1 Case pour 30 ans	650,00 €		
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	15 ans	48,00 €		
	30 ans	95,00 €		
	50 ans	237,00 €		
	15 ans petit caveau	70,00 €		
	30 ans petit caveau	119,00 €		
<b>PARTS DE BOIS</b>	Parts de Bois pas de tirage en 2020	<b>Tirage</b>		
	Photocopie noire	0,20 €		
	Photocopie couleur	0,25 €		
	FAX : la page intérieur	1,50 €		
	FAX : la page étranger	2,50 €		

<u>Terrains non affermés</u>	Prés, jardins cultivables, non cultivables, non occupés, occupés par const., sarts	12,00 €
<b>DENOMINATION</b>	<b>DETAIL</b>	
	extincteur à eau	88,00 €
	extincteur à CO2	83,00 €
	recharge extincteur	35,00 €
	Assiette plate	5,35 €
	Assiette à dessert	3,60 €
	Tasse à café	2,75 €
	Sous tasse	1,80 €
	Bol	2,75 €
	Cuillère à café	1,00 €
	Cuillère à soupe	1,00 €
	Couteau	1,00 €
	Fourchette	1,00 €
	Fourchette à viande	8,10 €
	Couteau à viande	46,70 €
	Grande fourchette	4,55 €
	Grande cuillère	4,55 €
	Couteau à pain	4,55 €
	Spatule à pain	3,15 €
	Louche	5,40 €
	Verre 18cl	1,85 €
	Verre 24cl	1,85 €
	Coupe à champagne	1,85 €
	Coupe tahiti	3,15 €
	Plat creux en verre	9,00 €
	Plat creux en inox	10,85 €
	Plat inox rond ou oval	10,85 €
	Plat inox à poisson	12,65 €
	Plat à tarte	10,75 €
	Plat à gratin	53,95 €
	Casserole	35,90 €
	Poêlon	35,90 €
	Poêle	27,70 €
	Grande marmite	89,70 €
	Petite marmite	71,80 €
	Couscoussier	89,70 €
	Plateau	4,55 €
	Corbeille à pain	5,35 €
	Cendrier	1,90 €
	Cruche en verre	2,75 €
	Salière poivrière	10,85 €
	Crémier	12,65 €
	Passoire	44,85 €
	Ecumette	9,00 €
	Panier à salade	17,90 €
	Tire bouchon	1,85 €
	Ouvre boîte	4,55 €
	Percolateur	400,00 €
	Table de brasserie	100,00 €
	Banc	50,00 €
	barnums pliants	400,00 €

**REMBOURSEMENT**  
**VAISSELLE ET**  
**MATERIEL DETERIORÉS**

DENOMINATION	DETAIL	
<b>NETTOYAGE BATIMENTS PUBLICS OU TRAVAUX DE VOIRIE PAR HEURE</b>	Intervention adjoint technique	18,10 €
	Intervention adjoint technique principal 2ème classe	20,50 €
	Intervention agent de maîtrise principal	23,65 €
	Utilisation du COMPRESSEUR	5,60 €/heure
	Utilisation de l'hydrocureur par utilisation	20,40 €
	Utilisation de la balayeuse/heure hors personnel communal seul habilité à la conduire	64,35 €
<b>TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ELEVES DU PRIMAIRE ET MATERNELLE</b>	Tarif journalier : par repas    tarif fixé par le collège	3,20 €
<b>LOCATION MONTAGE ET TRANSPORT PODIUM</b>	Forfait pour 10km	1 094,00 €
<b>RELAIS VTT</b>	sans petit déjeuner	
	par nuit	
	location chambre personne seule	30,00 €
	location chambre pour 2 personnes	35,00 €
	location chambre pour 3 personnes	45,00 €
taxe de séjour par personne + 18 ans et par jour reversée à la communauté de communes	0,55 €	
caution		300,00 €
<b>LOCATION 1 TABLE ET 2 BANCS</b>	association extérieure à V Molhain ou non financée par le SIVOM	25,00 €
	CAUTION	100,00 €